



Le 26 septembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réforme systémique du qualifiant, de la promotion sociale et de la formation professionnelle

Ce jeudi 26 septembre, les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont réunis conjointement sous l'impulsion des Ministres-Présidents Degryse et Dolimont et des Ministres Glatigny et Jeholet pour aborder la réforme systémique du qualifiant, de la promotion sociale et de la formation professionnelle.

Contexte :

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles font face à trois principaux défis en lien avec l'enseignement qualifiant, l'enseignement de Promotion Sociale et la formation professionnelle.

- **Emploi** : taux d'insertion dans - et qualité de - l'emploi trop faible, tant au sortir des formations professionnelles que de l'enseignement qualifiant ;
- **Niveau de qualification** : persistance d'une part importante de la population qui ne possède pas de qualification professionnelle suffisamment pointue au regard des besoins du marché du travail ;
- **Pénurie de compétences** : nombre croissant d'employeurs et de secteurs déclarant faire face à des difficultés de recrutement, en particulier dans les postes techniques.

Face à ces défis, dès 2022, et à l'initiative de Pierre-Yves Jeholet, alors Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Gouvernements wallon, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de Bruxelles-Capitale et le Collège de la Commission communautaire française (Cocof) ont décidé de lancer des travaux d'ampleur en vue d'amorcer une réforme systémique du qualifiant, de la promotion sociale et de la formation professionnelle.

Une mission a dès lors été confiée à l'asbl Agir Pour l'Enseignement (APE).

Cette mission a été menée en deux étapes :

- Réalisation, sur la base d'une large mobilisation et concertation des acteurs au travers de nombreux entretiens, de groupes de discussion, de rapports, etc., d'un **état des lieux transversal** de l'enseignement qualifiant, et de la formation professionnelle (et en particulier de l'alternance), ayant établi une compréhension factuelle commune des forces et points d'amélioration du système, largement diffusé au sein de ses acteurs ;
- Identification, sur la base des propositions des acteurs eux-mêmes, des **scénarios de réforme** en vue d'une amélioration systémique de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement de promotion sociale et de la formation professionnelle, et en particulier de l'alternance, qui ont été remis aux négociateurs en vue d'élaborer les DPC et DPR.

S'appuyant sur ces travaux, la Ministre-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Elisabeth Degryse, la Ministre de l'Enseignement, Valérie Glatigny, et le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation, Pierre-Yves Jeholet, ont décidé d'entamer la mise en œuvre de cette réforme systémique, articulée autour de 13 domaines de travail, à savoir :

1. La centralisation du pilotage au sein d'une coupole francophone unique ;
2. La garantie de disposer de formations à jour par rapport à l'évolution des métiers ;
3. Des collaborations renforcées avec le monde du travail et l'accompagnement vers l'emploi ;
4. Des mécanismes uniformisés de certification et de reconnaissance des apprentissages ;
5. La lutte contre le décrochage scolaire au travers d'une coordination des actions entre l'enseignement et les offres régionales alternatives de formation ;
6. L'exploitation partagée et/ou centralisée des données relatives au parcours des apprenants ;
7. La mise à disposition d'infrastructures et d'équipements de qualité grâce au rapprochement entre les différents opérateurs relevant d'institutions différentes ;
8. L'augmentation de l'enseignement en alternance chez les jeunes ;
9. L'augmentation de la formation en alternance chez les adultes ;
10. La meilleure organisation de la formation professionnelle au travers d'un nouvel accompagnement orienté coaching, le cadastre des formations, etc. ;
11. La meilleure prise en charge des public éloignés de l'emploi (NEETS) ;
12. La réforme du financement des opérateurs de formation et l'instauration de davantage de critères de réussite ;
13. La réorganisation de l'ensemble de l'écosystème au travers d'une clarification du périmètre d'action des différents opérateurs.

Sur cette base, les Gouvernements se sont d'ores et déjà accordés sur la méthode d'opérationnalisation ainsi que sur les premières priorités pour la présente législature. Dans ce cadre, les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont mandaté l'OFFA - Coupole inter-francophone (un organe unique), - afin de développer une feuille de route permettant aux deux Gouvernements d'implémenter les premières réformes rapidement.

Les deux Gouvernements souhaitent travailler de concert avec les Gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale et de la COCOF dès qu'ils seront constitués, et les négociateurs seront d'ailleurs dès maintenant informés et, autant que faire se peut, associés aux travaux qui vont débiter.

CONTACTS PRESSE :

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président
nicolas.reynders@gov.wallonie.be +32 473 27 14 79

Johanne Moyart, Porte-parole de Valérie Glatigny, Vice-Présidente
johanne.moyart@gov.cfwb.be +32 477 50 65 67